

## Une situation inacceptable

# Ponction de 32 000 \$ dans les poches des contribuables de Prévost pour soutenir le diffuseur En Scène de Saint-Jérôme

Yvan Gladu

### Est-ce que la même politique s'applique dans les autres MRC comptant plus d'un diffuseur ?

Alors que Diffusions Amal'Gamme doit accomplir des miracles pour survivre et présenter une programmation de qualité, des tractations politiques au niveau de la MRC obligent la Ville de Prévost à verser annuellement 32 000 \$ pour soutenir le diffuseur en Scène de Saint-Jérôme.

Pendant ce temps la salle de spectacle du Centre culturel de

Prévost souffre de désuétude et des améliorations sont fortement recommandées par la direction régionale du Ministère de la Culture et des Communication pour permettre une programmation diversifiée. Dans l'état actuel des choses, la scène ne permet pas de spectacle de danse, le système d'éclairage est tout à fait démodé. En d'autres termes pour soutenir une programmation de qualité, les

sommes envoyées au diffuseur de Saint-Jérôme devraient être investies dans l'amélioration de nos équipements et de nos salles.

### DIFFUSIONS AMAL'GAMME : bilan 2002

La réputation de Diffusions Amal'Gamme de Prévost n'est plus à faire. Diffuseur accrédité par le Ministère de la Culture et des communications et membre du Conseil québécois de la musique, sa programmation comportant une trentaine d'événements, attire un nombre sans

cesse grandissant de mélomanes séduits par le choix des spectacles et concerts présentés, (50% plus des spectateurs aux concerts et événements de Diffusions Amal'Gamme avec un accroissement des spectacles professionnels et du chiffre d'affaire de 58 000 \$ en 2001 à 76 000 \$ en 2002).

Les piliers de cette programmation sont une série sur le jazz et une autre sur les œuvres classiques pour piano présentées en exclusivité à la salle de spectacle

du Centre culturel et communautaire de Prévost.

### Augmentation de 50% du nombre des spectateurs

De 1229 en 2001, le nombre des spectateurs est passé à 1850 en 2002. Dépassant largement le cadre de Prévost, le diffuseur a accueilli régulièrement des gens de toutes les villes environnantes, de Montréal jusqu'à Sainte-Jovite. Le nombre de représentations professionnelles est passé de 13 en 1999 à 16 en 2000, à 20 en 2001 et à 22 en 2002.



**Expression libre**

Objet: [www.lebabillard.com](http://www.lebabillard.com)

Le 9 janvier 2003

Monsieur Florian Charlebois

Conseiller municipal

VILLE DE PRÉVOST

Monsieur,

En date du 23 décembre 2002, vous interpelliez le maire et le Conseil de la Ville de Prévost, via l'adresse électronique [www.lebabillard.com](http://www.lebabillard.com): «travailler à faire plus avec moins en visant la réduction des taxes et de tarification»

Dans votre texte, M. Charlebois, vous employez un ton ironique et sarcastique au sujet du budget, du Conseil, et même, au sujet de notre greffier adjoint. Une critique constructive aurait été de mise de la part de l'opposition au Conseil. Il est toujours préférable de dire toute la vérité.

Oui, nous faisons plus avec moins. Nous avons aménagé une bibliothèque pour un montant approximatif de 300 000 \$ au lieu d'un gros projet de centre communautaire de 2 000 000 \$ planifié par vous M. Charlebois, et l'équipe Cyr.

Oui, nous avons aménagé une voûte pour ranger les archives de la Ville, un agrandissement de l'hôtel de ville, pour un montant approximatif de 60 000 \$. M. Charlebois, vous aviez planifié, avec l'équipe Cyr, un agrandissement de l'hôtel de ville pour un coût de plus de 400 000 \$, les plans étaient déjà prêts avant la dernière élection.

Oui, M. Charlebois, vous n'augmentiez jamais les taxes, mais des secteurs complets de la Ville étaient à l'abandon et les rues en perdition.

De plus, l'augmentation de taxes de l'année 2003 ne représente que le montant nécessaire pour rencontrer les obligations en regard de la Loi de police 19 (niveau 1), soit 0,10 ¢ du 100 \$ d'évaluation.

Oui, M. Charlebois, votre compte de taxes a augmenté à cause de la mise à jour du rôle d'évaluation (plus value de votre maison) et d'un règlement de secteur. Il faut dire ces choses et non seulement parler d'augmentation globale de votre compte.

Oui, les honoraires d'avocats de la Ville sont exorbitants, grâce à vous et à l'équipe Cyr et toute sa panoplie de procédures judiciaires inutiles. À ce sujet, je vous cite, M. Charlebois: «La Ville s'est embourbée dans la question des honoraires d'avocats»

NON, la Ville de Prévost ne s'embourbe pas, mais elle subit l'abus de votre part et de l'équipe Cyr, sous prétexte que les frais de l'ex-maire doivent être assumés par la Ville. Vous avez même intenté une poursuite contre d'honorables citoyens qui n'ont rien à voir avec cette «procédurite».

M. Charlebois, je vous invite à jouer votre rôle de conseiller de l'opposition dans le respect d'une saine démocratie.

Le maire,

CLAUDE CHARBONNEAU

Note : Je vous invite à publier cette lettre sur votre site internet.

## Ce numéro sans frais est payant :

# 1 800 463-5229

Boni de

# 1%

la première année pour les nouveaux fonds REER

## REER

OBLIGATIONS À TAUX PROGRESSIF

Capital garanti à 100 %.

Taux avantageux garantis pour 10 ans.

Remboursables sans pénalité, chaque année, à leur date anniversaire.

Achat à partir de 100 \$.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis du 11 janvier au 1<sup>er</sup> mars, de 10 h à 16 h. Visitez le [www.placementsqc.gouv.qc.ca](http://www.placementsqc.gouv.qc.ca)

Épargne  
Placements

Québec

